



## **Master de Droit immobilier public**

Dossier de présentation (28 janvier 2021 – Forum des Masters)

### Sommaire

PARTIE I – PRESENTATION GENERALE	2
1°) Une offre originale	2
2°) Des métiers	3
3°) Des juristes opérationnels	3
4°) L'apprentissage : formation à la pratique et par la pratique	6
4.1 L'apprentissage, évolution logique d'un Master professionnel	6
4.2 Durée et rythme de la formation et de l'alternance	7
4.3 Projets tutorés collectifs et mémoires d'apprentissage individuels	7
4.3.1 En master 1 : un projet tutoré collectif et un rapport d'apprentissage	7
4.3.2 En master 2 : un mémoire d'apprentissage individuel	8
ANNEXE 1 – L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	10
ANNEXE 2 – LES CONTACTS	11
ANNEXE 3 – LE CALENDRIER D'APPRENTISSAGE EN MASTER 1 ET EN MASTER 2	12

## Partie I – Présentation générale

---

### Master de Droit immobilier public

« Code UAI EF 0781944P : MASTER DROIT ADMINISTRATIF PARCOURS DROIT IMMOBILIER PUBLIC »

Vidéo de présentation : <https://youtu.be/vDJnABigvD0>.

### 1°) Une offre originale

---

Rares en France, les formations reposant sur une **approche globale** du Droit immobilier public sont **quasiment inexistantes** en Ile-de-France. Seules quelques formations présentent des points communs avec le Master de Droit immobilier public mais les offres sont alors **souvent partielles** (sont étudiés soit « l'urbanisme et la construction », soit les « contrats publics »...) ou comme **décalées** (formation centrée sur les « collectivités territoriales »). En outre, les formations en question ne permettent que très rarement une **formation en alternance**.

Pourtant une **forte demande** en spécialistes du Droit immobilier public existe :

- **tant structurellement** : les activités organisées par le droit de l'urbanisme / droit foncier et le droit des contrats publics correspondent à des activités récurrentes et vitales pour la vie en société
- **que conjoncturellement** : l'importance et la fréquence des réformes ces dernières années (de la propriété des personnes publiques, des marchés publics, du logement et de l'urbanisme, des partenariats public-privé...) ont conduit au renforcement quantitatif et qualitatif des services juridiques des acteurs du Droit immobilier public.

Les besoins du secteur s'expliquent aussi par la **technicité des matières** en cause qui impose une relative **spécialisation** ainsi que par l'importance des **enjeux financiers, économiques, sociaux et environnementaux** rencontrés dans ces disciplines.

Doté d'une **équipe d'enseignants et de praticiens reconnus** dans leur spécialité (voir l'annexe 1 – Equipe pédagogique), d'un site Internet propre, d'une association d'anciens étudiants, et bénéficiant de nombreuses actions de communication (salons professionnels ou de l'Étudiant, Guide Lamy des 3èmes cycles, sites et revues juridiques...), le Master de Droit immobilier public reçoit chaque année de nombreuses candidatures permettant d'en faire une **formation sélective et reconnue** (entre cent cinquante et deux cents candidatures chaque année).

Il bénéficie des moyens pédagogiques et de recherches de l'axe de recherche « **Action publique** » du **Laboratoire Versailles – Institutions Publiques** (EA 3643).

Le Master est sans interruption depuis 6 ans dans le **classement national SMBG des meilleurs masters et MBA** de sa catégorie (il est, selon les années, entre la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> place au niveau national).

Cette formation a su, en plus de **vingt ans d'existence** (création en 1996), tirer profit de ses **particularités administratives** (immersion dans le tissu urbain riche et évolutif de la ville nouvelle, proximité de la ville de Versailles) et **économiques** (proximité avec les entreprises « majors » du secteur immobilier public) et créer localement un véritable réseau avec les administrations et entreprises locales.

Ces partenaires interviennent en animant des séminaires et notamment ceux de « Pratiques administratives », « Pratiques contentieuses », « Partenariat public-privé », « Délégations de service public », « Droit de l'urbanisme », mais aussi en accueillant des apprentis et en recrutant les titulaires du Master.

## 2°) Des métiers

---

Le master de Droit immobilier public » a pour objectif de former des juristes de **droit administratif** compétents à **toutes les étapes et pour tous les aspects juridiques des opérations immobilières des personnes publiques**.

Il s'agit donc d'apporter en deux années des **connaissances générales** mais également d'approfondir les **enseignements spécialisés** indispensables aux métiers auxquels le Master prépare spécifiquement.

Toutes les **activités** soumises au Droit immobilier public sont concernées et notamment celles présentant des problématiques :

- **de travaux, ouvrages, équipements ou investissements publics** (en matière de bâtiments, transports, cantines, logement..., avec des dimensions variées couvrant la mise en œuvre des procédures de passation des contrats publics, le suivi de leur exécution, leur fiscalité...),
- de gestion du **domaine public, d'implantation des bâtiments, d'occupation des sols et de l'espace** (valorisation foncière, occupations domaniales, implantations des bâtiments, règles d'urbanisme et environnementales...).

Ces métiers s'exercent :

- **en collectivités territoriales** (Directeur des Services juridiques, de l'Urbanisme, du Service Marchés et contrats publics ; Juriste spécialisé chargé de la passation et du suivi des marchés publics et/ou de l'urbanisme)
- **en administrations nationales (ministères), entreprises publiques ou établissements publics** (Responsable de Pôle Immobilier et foncier, responsable du service Marchés et contrats ; Juriste Marchés publics ; Juriste Domaine public et valorisation Foncière)
- **en entreprises privées.** (Responsable de service juridique, de service marchés et contrats ; Chargé d'études en urbanisme et/ou urbanisme commercial ; Juriste Marchés publics. Juriste d'entreprise...)
- **en cabinets d'avocats.** (Avocat spécialisé en droit public, en droit immobilier public, en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, en droit de l'environnement, en droit des contrats publics.)

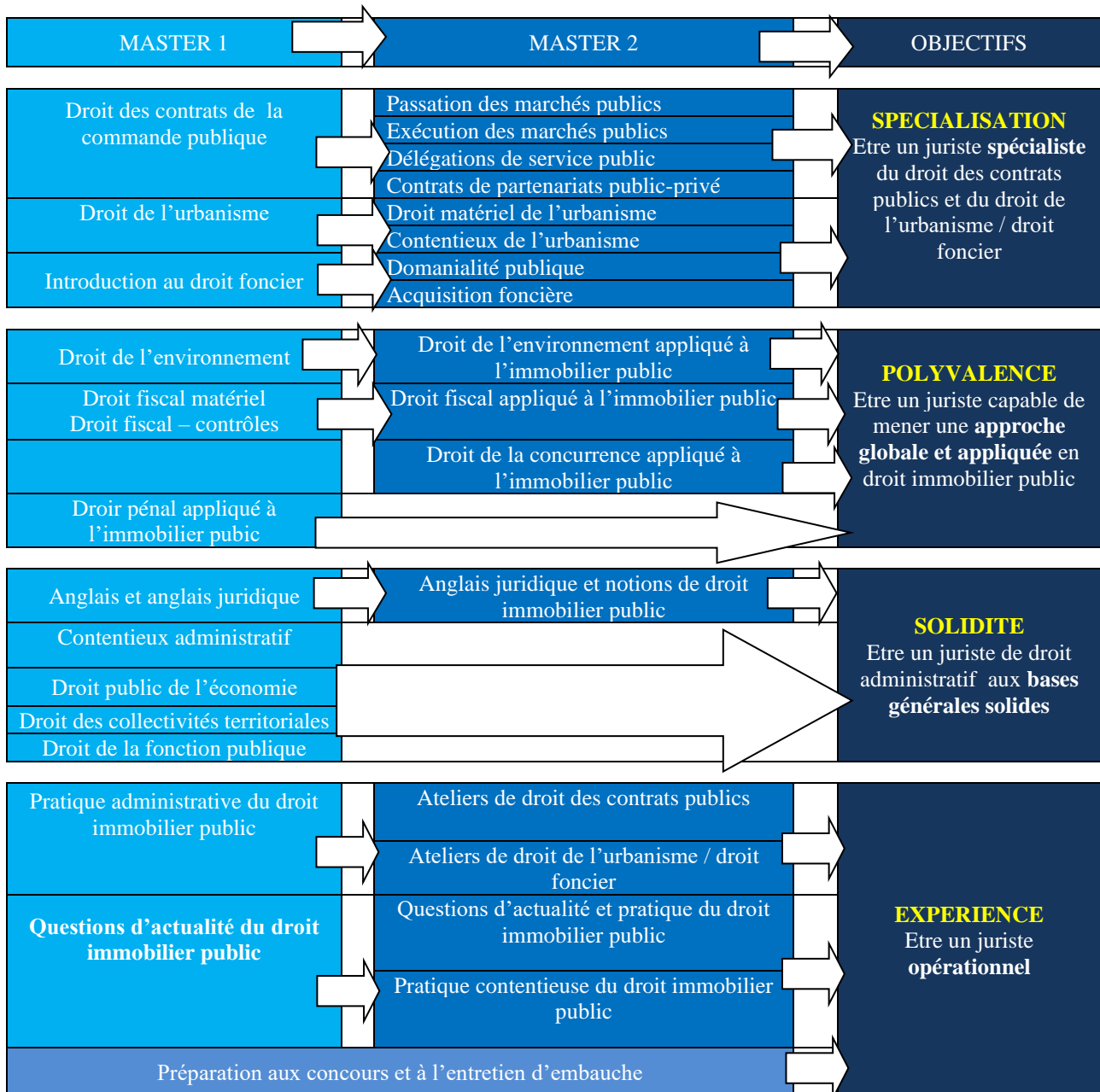
## 3°) Des juristes opérationnels

---

Tout en apportant déjà des connaissances plus spécialisés et constituant une **première approche de certaines matières** étudiées en 2<sup>nd</sup>e année (droit des contrats publics, droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit pénal de l'immobilier public), *la première année* de master à vocation à donner les **bases indispensables à tout juriste de droit administratif** (droit public de l'économie, contentieux administratif, droit des collectivités territoriales, droit fiscal) et notamment pour les concours que certains étudiants sont amenés à passer (une matière est d'ailleurs dédiée à la préparation au concours). Ces matières plus générales constituent un **tronc commun** que tout juriste en droit administratif doit maîtriser.

La *deuxième année* est une année de **renforcement de la spécialisation** en droit immobilier public par **l'approfondissement des connaissances et des savoir-faire** (en droit des contrats publics et en droit de l'urbanisme/droit foncier) et par l'introduction de plusieurs **matières appliquées à l'immobilier public** (droit fiscal, droit de la concurrence...).

## SCHEMA GENERAL DU MASTER DE DROIT IMMOBILIER PUBLIC



**Il s'agit :**

→ **d'apporter les contenus pour la compétence (savoirs)**

→ **la spécialisation avec deux axes principaux** : le droit des contrats publics et le droit de l'urbanisme / droit foncier.

→ **la polyvalence avec une approche globale du droit immobilier public** : des matières appliquées à l'immobilier public (droit de la concurrence appliqué, droit de l'environnement appliqué, droit pénal appliqué, droit fiscal appliqué) et des matières pratiques (pratiques administratives et pratiques contentieuses)

→ **la solidité dans les matières juridiques de droit administratif** : contentieux administratif, droit public de l'économie, droit fiscal, etc. (spécialement en première année de master).

➔ *de donner les méthodes et la pratique pour être opérationnel et intégré dans la vie professionnelle (savoir-faire et savoir-être)*

➔ *mise en situation* : l'apprentissage ;

➔ *mise en pratique* : ateliers opérationnels, cas pratiques, mémoires contentieux, notes d'observations et de conseils juridiques, études de faisabilité d'une opération immobilière, analyses de documents d'urbanisme, de contrats publics, suivis de procédures ;

➔ *confrontation aux questions d'actualité et aux problèmes récurrents du droit immobilier public* : conférences, colloques, journées d'études (en partenariat avec l'équipe / axe de recherche « Contrats publics – Droit de la ville et des politiques urbaines » du Laboratoire de rattachement) ;

➔ *compréhension des enjeux extra juridiques* (rapports de force, négociations, dialogue avec des non juristes, opportunité du contentieux, lobbying...).

➔ *préparation aux entretiens professionnels* (entretien d'embauche, prise de parole, réunions, etc.) *et à l'épreuve du Grand oral* (concours de la fonction publique).

Tous les cours sont dispensés sous forme de séminaires pratiques permettant de donner les **savoirs académiques** indispensables aux postes de haut niveau occupés à l'issu du Master mais également les **savoir-faire utiles aux juristes opérationnels**. A ce titre, tous les séminaires mettent les étudiants en situation, en les faisant travailler sur des cas concrets de la nature même de ceux qu'ils auront à traiter ensuite dans leur vie professionnelle (études de cas, suivi de procédure de passation, rédaction de documents, cas pratiques, consultations juridiques, rédaction de mémoires contentieux).

En outre, certains séminaires ont spécifiquement pour vocation de mener une approche concrète. Tel est le cas spécialement des séminaires de « **Pratiques administratives** » et de « **Pratiques contentieuses** ». Elles sont complétées par un module spécifique permettant, à travers des « **Ateliers opérationnels** », de mettre concrètement en pratique les principaux outils, techniques et procédures du Droit immobilier public.

#### Exemples d'Ateliers opérationnels :

- Ateliers « **Pour bien commencer...** » : en droit des contrats de la commande publique, en droit de l'urbanisme, en droit foncier (3 journées). Ces formations accélérées, par journée complète, ont vocation à donner les bases nécessaires pour que nos étudiants soient plus rapidement opérationnels dans leurs structures d'accueil
- Ateliers « **Les bases du...** » : en droit de la construction et en droit des assurances (quatre ½ journées)
- Ateliers « **Pratique contentieuse du droit immobilier public** » (quatre ½ journées)
- Ateliers « **Entretiens et concours** » : plusieurs séances d'ateliers opérationnels sont consacrées à la préparation aux entretiens professionnels (entretien de recrutement, prise de parole, réunion, etc.) et aux épreuves orales des concours (spécialement au Grand oral). Les séances sont collectives (mise en situation, jeu de rôles et débriefing collectif) mais également si besoin individuelles. Le master bénéficie des compétences d'un Psychologue spécialisé sur ces questions<sup>1</sup>.
- Ateliers d'1/2 journée ou d'une journée : « **Logement** », « **Transport** », « **Entités adjudicatrices** », « **Urbanisme souterrain** », « **Relations entre les intervenants à l'opération de construction** », « **dématérialisation** », « **marchés de Défense** », « **MAPA** », « **Pièces contractuelles** », « **négociation** », « **établissement et contestation d'un décompte général d'un marché public de travaux** », « **montage d'un PPP** », etc.

<sup>1</sup> il est Chef de la Cellule de Conseil en psychologie appliquée à la Direction des ressources et compétences de la Police nationale. Dans ce cadre, il a en charge depuis près de 20 ans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de tous les concours et sélections des personnels de la Police nationale.

- « **Informatique professionnelle** » (spécialement utilisation des tableurs, tableaux croisés dynamiques, base de données, suite bureautique, etc.). **Création en 2018/2019**

Le Droit immobilier public est un droit éminemment pratique, aux savoirs techniques importants, dont la maîtrise ne peut découler que d'une **expérience de terrain** que les **séminaires et les stages permettent déjà d'initier mais que l'apprentissage peut seul parfaire.**

## 4°) L'apprentissage : formation à la pratique et par la pratique

---

### 4.1 L'apprentissage, évolution logique d'un Master professionnel

L'ouverture à l'apprentissage du diplôme de troisième cycle de Droit immobilier public de l'UVSQ constitue l'**évolution logique et naturelle** d'un DESS créé en septembre 1996 et devenu Master professionnel en septembre 2003.

Ce master était rattaché traditionnellement à un master 1 de droit public général, qui n'était pas ouvert à l'apprentissage et n'offrait pas certaines matières indispensables à une spécialisation en Droit immobilier public (et inversement proposait des matières largement inutiles dans ce domaine). **L'ouverture en 2015/2016 d'une première année de master de Droit immobilier public permet de former nos apprentis sur une plus longue période et avec des matières sur-mesure.** C'est indispensable pour une formation en apprentissage et cela renforce encore l'attractivité de la formation pour nos partenaires et pour nos apprentis.

Cette évolution a pour objectif :

- de renforcer la **synergie** entre des enseignements universitaires déjà largement tournés vers la pratique et leur mise en application concrète dans le milieu professionnel ;
- de rendre les étudiants, à l'issue du diplôme, plus immédiatement **opérationnels** en renforçant leur professionnalisation par une mise en situation réelle et sur une période conséquente, leur apportant « savoir-faire » (acquisitions techniques) et « savoir être » (acquisitions comportementales) ;
- de placer les étudiants au cœur de l'**évolution** des métiers du Droit immobilier public en leur garantissant un accompagnement de qualité ;
- de favoriser l'**intégration** des étudiants dans la vie active grâce à l'interpénétration entre enseignement universitaire et connaissance dynamique du monde de l'entreprise ;
- d'améliorer la **position sociale** de l'étudiant à la fois au sein de son entreprise d'accueil, mais aussi en dehors, en lui apportant les facilités inhérentes à un salaire.

L'alternance permet une formation :

- **par la pratique**, lorsque l'apprenti est en entreprise, administration ou cabinet d'avocats. C'est une formation par **immersion** dans le « monde réel ».
- **à la pratique**, lorsque l'apprenti est en cours. Il s'agit alors d'apporter les **connaissances indispensables** à une pratique maîtrisée du droit immobilier public.

L'intérêt de l'apprentissage pour le Master de Droit immobilier public résulte aussi de la nature de cette discipline : c'est une **matière technique et pratique**, qui suppose, pour être bien maîtrisée, des savoir-faire dont l'importance est au moins aussi grande que les connaissances académiques.

Durant les deux années de master, les cours n'ont lieu que le jeudi et le vendredi afin de permettre **trois jours en structure d'accueil / deux jours à l'université**. Cet emploi du temps est particulièrement adapté à l'**apprentissage** (depuis 2009 plusieurs formules ont été expérimentées –

notamment une semaine à l'université / deux semaines en entreprises – et nos partenaires ont montré leur préférence pour le rythme 3 jours / 2 jours).

## 4.2 Durée et rythme de la formation et de l'alternance

- **24 mois**, de septembre n à septembre n+2 (certains étudiants rejoignent directement le master en 2<sup>nd</sup>e année).
- **chaque année : 400 heures** de cours + ateliers d'apprentissage + heures de suivi collectif et individuel des apprentis.
- **Alternance** : trois jours en entreprises ou structures d'accueil (du lundi au mercredi), deux jours à l'université (jeudi et vendredi) – une semaine complète à l'université en début de chaque semestre.

## 4.3 Projets tutorés collectifs et mémoires d'apprentissage individuels

### 4.3.1 En master 1 : un projet tutoré collectif et un rapport d'apprentissage

Le « [projet tutoré collectif](#) » a pour **objectifs principaux** de permettre aux apprentis :

- de travailler à plusieurs (groupe de 3 à 6 selon les thèmes) et de partager les tâches,
- de gérer l'organisation du temps pour un projet sur une année,
- de prendre la parole en public et de restituer devant un public un travail collectif.

Le projet tutoré collectif donne lieu, **quel que soit le groupe** :

1. A l'établissement en commun d'un **document écrit sous forme d'un recueil** (par ex. recueil de jurisprudences, recueil comparatif des textes avant/après la réforme du droit de la commande publique, recueil sur l'instrumentalisation du droit des marchés publics et l'articulation entre droit des marchés publics et politiques publiques en matière de protection du patrimoine, de l'environnement, etc.).

Il s'agit de créer un document pratique d'utilisation, un outil qui puisse servir aux étudiants concernés dans leur pratique professionnelle. La constitution de ce dossier a vocation à conduire les apprentis à manier les supports d'informations concernés, à les maîtriser, à savoir déceler rapidement les informations clés (en lisant de nombreuses décisions par ex.), à mettre en perspective les données les unes par rapport aux autres en les hiérarchisant, à maîtriser les recherches documentaires (sources brutes et sources doctrinale), etc..

2. A la préparation individuelle d'une **intervention de 5/7 minutes**, si possible avec support powerpoint (ou équivalent) lors d'un forum/colloque/séminaire doctoral (forme à déterminer) organisé en fin d'année universitaire (cette intervention choisie par chaque apprenti en concertation avec le tuteur pédagogique, est individuelle mais doit se faire en coordination avec les autres intervenants afin que d'être adaptée à une restitution devant un public).

Ce travail collectif est complété par un travail individuel consistant en un bref rapport sur l'alternance (présentation en une dizaine de pages environ de la structure d'accueil, de l'expérience de l'apprenti, de ses missions, du bilan tiré de l'alternance, des perspectives d'avenir de l'apprenti).

Des exemples de projets tutorés sont accessibles en ligne sur le site du Master : <http://www.master-droitimmobilier.uvsq.fr/pages2/info%20promo%20M1.htm>

Même si les thèmes seront affinés, en 2020/2021, il est prévu que les étudiants de Master 1 travaillent plus particulièrement sur : « Commande publique et pratiques anticoncurrentielles » ; « Commande publique et propriété intellectuelle » ; « Les JO 2024 : enjeux environnementaux et urbanisme dérogatoire » ; « Les achats verts, pour une commande publique responsable » ; « Aspects sociaux et fonction achat ».

### 4.3.2 En master 2 : un mémoire d'apprentissage individuel

En master 2, chaque apprenti présente un « mémoire d'apprentissage individuel » qui comporte deux parties :

- un **rapport d'apprentissage** présentant l'expérience de l'apprenti dans sa structure d'accueil ;
- un **mémoire** approfondissant un sujet de droit immobilier public auquel l'apprenti a été confronté.

#### Objectifs du mémoire

- **Présenter précisément le déroulement, le contenu et l'intérêt de l'apprentissage**
- Remarque : Une présentation rapide de l'organisme ayant accueilli l'apprenti est possible mais elle doit être aussi brève que possible.

Exemple : pour un stage en collectivité publique ayant conduit à suivre les procédures de passation des marchés publics, le mémoire doit indiquer comment l'apprenti a été associé à ces procédures (participation aux réunions préparatoires, aux CAO...), comment se sont déroulées ces réunions, quel a été son rôle effectif, quels problèmes juridiques ont été soulevés et pour quelles solutions...

- **Exposer, idéalement à partir de son expérience, une problématique intéressante permettant de démontrer la précision de ses connaissances et la qualité de ses réflexions.**

L'objectif est d'éclairer et de nourrir un sujet grâce à l'expérience concrète de l'apprenti. Par exemple, sur un plan formel, il peut être intéressant d'utiliser des encadrés permettant de faire ressortir régulièrement des exemples liés plus directement à l'expérience personnelle de l'apprenti.

Remarque : le mémoire est fréquemment demandé par les employeurs lors des entretiens d'embauche.

Exemple : pour un stage en collectivité publique ayant conduit à suivre les procédures de passation des marchés publics, le mémoire peut s'intéresser particulièrement à la définition des besoins, à la négociation, à la dématérialisation, au choix des critères, à la publicité, à la passation des MAPA, au référé contractuel...

#### Choix du sujet / tuteurs pédagogiques

Le mémoire ayant pour objet de permettre à l'apprenti d'approfondir un sujet à partir de son expérience, c'est à l'apprenti qu'il revient au premier chef de réfléchir au sujet qu'il entend traiter. Ce mémoire est le sien, le sujet doit lui plaire. Comme le mémoire doit être en lien avec l'expérience de l'apprenti, pour les étudiants qui rejoignent le Master en 2<sup>de</sup> année, il est souvent difficile de trouver le sujet de mémoire avant janvier. C'est normal. L'apprenti ne doit pas hésiter à demander conseil à son maître d'apprentissage et au tuteur pédagogique pressenti pour le suivre (ainsi qu'au directeur de la formation) afin de l'aider à faire émerger un sujet.

Ce sujet doit être validé par le directeur de la formation qui désigne un tuteur en fonction du sujet principal du mémoire.

- Droit des contrats publics : Olivier Guézou
- Droit de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, contentieux... : Antoine Béal
- Domanialité, droit foncier, expropriation, droit public général, contentieux... : Stéphane Manson.



Un apprenti peut être suivi par plusieurs tuteurs dont les spécialités sont complémentaires.

**Liste des mémoires soutenus en 2019/2020,**

**Sous la direction d'Antoine Béal**

- La zone d'aménagement concerté, outil sur-mesure de réhabilitation des friches urbaines
- Les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans l'élaboration et l'évolution du PLU intercommunal
- Le transfert de la compétence urbanisme des communes aux intercommunalités : entre progrès et résistance.

**Sous la direction d'Olivier Guézou**

- Compliance et marchés publics
- L'évaluation et l'évolution du prix dans les marchés publics de travaux
- Les candidatures aux marchés publics de fournitures et services à l'ère du numérique
- L'efficacité du contrôle du juge administratif sur les critères de choix
- Les conclusions indemnitaires dans le contentieux de la commande publique
- Les considérations environnementales face aux enjeux économiques des marchés publics
- Les marchés de défense
- Guide opérationnel du Service d'infrastructure de la Défense
- Les échanges d'informations entre l'acheteur public et les opérateurs économiques au cours de la définition du besoin
- Cadre juridique et risques du sourcing
- La dématérialisation au cœur des procédures de passation
- Critères de choix et choix des critères : entre modèle de libre concurrence et impartialité pour le jugement des offres
- Les marchés publics globaux : un outil performant ?
- Maîtrise d'ouvrage publique et contentieux de la responsabilité
- Spécificité de l'exécution des marchés publics de travaux de droit privé

**Sous la direction de Stéphane Manson**

- Le régime de la propriété dans les contrats de la commande publique
- La valorisation et l'optimisation du patrimoine des personnes publiques, au moyen d'une VEFA
- Le recours aux titres d'occupation contractuels par le gestionnaire du domaine
- Protection et assurance au titre des "monuments historiques" - La gestion du sinistre de Notre-Dame de Paris
- La valorisation du patrimoine immobilier des universités
- L'obligation de relogement des occupants dans le cadre d'une opération d'aménagement
- La participation du public en matière environnementale à l'épreuve des JO et Paralympiques 2024
- L'impact de la notion de concession de services sur les conventions d'occupation du domaine public
- Le rôle des EPCI en matière de transition énergétique

Pour d'autres exemples (années antérieures), voir :

<http://www.master-droitimmo.uvsq.fr/pages2/m%E9moires%20liste.htm>.

**Remise des mémoires et soutenances**

Les mémoires d'apprentissage doivent être accompagnés de la [fiche d'évaluation](#) remplie par le Maître d'apprentissage.

Le mémoire est soutenu par l'apprenti lors d'un entretien avec un Jury. Les soutenances ont lieu au choix en mai/juin et en septembre.

Afin de respecter une parfaite égalité entre les candidats, le jury est composé de la même façon pour tous les apprentis (Président du Jury : Olivier Guézou – Membre du jury : Antoine Béal ou Stéphane Manson).

Remarque : en master de DA-DIP, le mémoire est conçu comme un travail écrit. La note attribuée dépend de ce travail bien davantage que de la soutenance. Cette dernière est très brève et a principalement pour objectif d'indiquer à l'apprenti les atouts et défauts de son mémoire.

Deux périodes de soutenances sont organisées : une en juin et une en septembre. Soutenir en septembre n'est pas participer à une session de rattrapage. Les soutenances de juin et de septembre font partie de la même première session permettant ainsi de ne pas être pénalisé en soutenant en septembre.

# Annexes

## Annexe 1 – L'équipe pédagogique

---

[AMORIC Damien](#), Chef du service de l'achat public, Direction Commande publique, affaires juridiques et assemblées, Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

[BEAL Antoine](#), Premier Conseiller au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Professeur associé UVSQ

[BENECH François](#), Avocat associé, Cabinet Benech Avocat

BERGMANN Thomas, Chef de projet - Ventes par Lots, GIE Ventes - GROUPE SNI (filiale CDC)

[BERTONI Pascale](#), Maître de conférences UVSQ (ancienne Inspectrice des Impôts, ancienne Chargée de recherches au C.N.R.S.)

BLONDEAU Julien, Directeur des Marchés Publics et des Affaires Juridiques, [Sycptom](#) (ancien Auditeur à la Direction de l'Audit et des Risques à la SNCF ; ancien Directeur de la commande public du Conseil général de Seine-et-Marne)

CARRIER Bénédicte, Chargée de cours à l'UVSQ et chargée d'enseignement à HEC

CHERMETTE Anne-Claire, Juriste à l'EPA d'Orly-Rungis Seine Amont (ancienne juriste au Service juridique de la Direction des Bâtiments au Conseil Général des Yvelines)

[CLOIX Pierre-Manuel](#), Avocat associé, Cabinet Cloix&Mendès-Gil

CREMONA EMMANUELLE, Responsable de la commande publique, Ville de Plaisir

[DE BAECKE Pierre](#), Avocat associé (ancien adjoint au chef du bureau, sous-direction de la commande publique, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'économie)

[DE BORTOLI](#) Stéphanie, Adjointe au Chef de Bureau d'Expertise Territoriale et Juridique de la Ville de Paris

DELALOY Guillaume, Chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique, DAJ des ministères économiques et financiers.

[DENIZEAU Charlotte](#), Maître de conférences Université Panthéon-Assas (Paris II), consultante.

GARDRAT Danièle, Directrice de l'urbanisme, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

GRANDJEAN Emmanuel, Directeur juridique du Syndicat des Transports d'Ile-de-France - [STIF](#)

[GRANDVUILLEMIN Sophie](#), Maître de conférences en droit privé, Université de Paris XIII.

[GUEZOU Olivier](#), Professeur de droit public UVSQ, Directeur du Master de Droit immobilier public, Directeur scientifique de "Droit des marchés publics & Contrats publics spéciaux" (Ed. Le Moniteur), Expert auprès de la DAJ du ministère chargé de l'économie pour l'adoption du Code de la commande publique, Consultant et formateur Droit et contentieux de la commande publique et droit de la concurrence.

[GUIHEUX Antoine](#), Docteur en droit, Avocat associé, Cabinet Volta

[LAFFITTE Olivier](#), Avocat associé, Cabinet Taylor Wessling

LE PECHEUR Sylvie, Directrice administrative et financière, DGS, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

LEHERISSIER Philippe, Chef du service achats d'infrastructure, Etablissement du service d'infrastructure de la défense d'Ile-de-France.

LEVY Jérôme, Directeur juridique, SAUR

[MANSON Stéphane](#), Professeur de droit public UVSQ, directeur du Centre de recherché Versailles Institutions Publiques, Doyen honoraire de la faculté de droit de Versailles Saint-Quentin

QUERU-FERNANDEZ Véronique, Directrice de la commande publique et de l'urbanisme, Ville de Versailles

REVEL Bruno, Avocat général près de la Cour d'appel de Paris.

RICARD Gilles, Conseiller au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

ROBEIN Lionel, Psychologue, Chef de la cellule de conseil en psychologie appliquée à la direction des ressources et compétences de la Police nationale.

TOURET Thierry, Formateur professionnel en droit des risques naturels et consultant en droit et administration de l'environnement

[VASSOR Baptiste](#), Expert technique innovation à l'UGAP

VIAN Mickael, Responsable du bureau des affaires juridiques, Centre de recherche Paris-Rocquencourt, INRIA

## Annexe 2 – Les contacts

UNIVERSITE	
Olivier Guézou <b>Enseignant responsable de la mention</b> <a href="mailto:olivier.guezou@uvsq.fr">olivier.guezou@uvsq.fr</a>	Sandrine Henaut <b>Assistante administrative et pédagogique</b> <a href="mailto:sandrine.henaut@uvsq.fr">sandrine.henaut@uvsq.fr</a> Tél. : 01 39 25 52 95
ESSYM – Centre de formation des apprentis	
Philippe Vanlair <b>Responsable pédagogique CFA</b> <a href="mailto:pvanlair@essym.fr">pvanlair@essym.fr</a> 01 40 86 62 06	Nathalie Soulié <b>Assistante administrative et pédagogique</b> nsoulie@essym.fr - 01 30 48 80 87  Placement des apprentis et contrats : <a href="mailto:accompagnement.apprentissage@essym.fr">accompagnement.apprentissage@essym.fr</a>

## **Annexe 3 – Le calendrier d'apprentissage en master 1 et en master 2**

---

La rentrée universitaire a lieu durant les quinze premiers jours de septembre.

Le calendrier 2020/2021 est en ligne : <http://www.master-droitimmo.uvsq.fr/-Candidats/planning%20Droit%20immo%20pub%202020-2021%20-%20maj%2014-05-20.pdf>

Le calendrier 2020/2022 est en ligne : <http://www.master-droitimmo.uvsq.fr/-Candidats/Calendrier%20pr%20E9visionnel%202020-2022.pdf>